

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire par le Conseil Municipal (Délibération du 5 juillet 2021)

<u>Décision n° 1</u> Décision de retenir AGETHO Conseils, 35-37 Rue L. Rousier à

Alençon, pour établir un diagnostic immobilier pour un montant de

550 € HT soit 660 € TTC.

<u>Décision n° 2</u> Décision de retenir DEMO TP pour les prestations d'hydrocurage des

réseaux d'eaux pluviales Rue Croix de Son, Rue St Lambert, Rue des Poulies et Rue des Cocher pour un montant forfaitaire total 1 104

€ HT.

<u>Décision n° 3</u> Décision de retenir PERCHE INFO pour les prestations d'assistance

et de téléassistance pour un an renouvelable, dans la limite de 45 h

annuelles, pour un montant forfaitaire total 3 693.60 € TTC.

<u>Décision n° 4</u> Décision de souscrire avec SOFTICA un contrat annuel pour les

prestations de maintenance des portes automatiques du Marché

Couvert pour un montant total 3 460 € HT

<u>Décision n° 5</u> Décision d'accepter la proposition de l'atelier ARCOP pour la mise en

place d'une étude pour réaliser les travaux sur 30 œuvres huile sur toile et 5 œuvres sur papier de la collection de G. Bedez pour un

montant total de1 344€ TTC.

<u>Décision n° 6</u> Décision d'accepter la proposition d'ELAIRGIE pour la pose d'un

ballon d'eau chaude à la cantine de l'école A. Briand pour un montant

total de 672 € TTC.

<u>Décision n° 7</u> Décision de confier l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau

de chaleur multi énergie sur la commune à l'association régionale Normandie BIOMASSE NORMANDIE 18 rue d'Anjou à Caen, pour un montant total de 26 820 € HT soit 32 184 € TTC composés des prestations techniques (22 620 € HT) et les prestations juridiques

(4 200 € HT

<u>Décision n° 8</u>

Décision de confier à Flora Software la formation à distance de

l'agent qui travaille sur les données des collections du Musée

Percheron pour un montant de 500 € TTC pour 2 jours de formation.

Décision n° 9

Décision de confier à Kévin Olivier l'intervention dans la cage d'escalier du cinéma pour la réfection des 3 murs en chaux pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

Décision n° 10

De valider pour réalisation les deux avants-projets d'effacement des réseaux Eclairage Public et télécom rue Croix de Son et des réseaux Basse-Tension, Eclairage Public et télécom rue Saint Lambert, pour un montant total de 123 931 € TTC

Décision n° 11

De signer le devis avec Trophées Diffusion SARL pour la fourniture de 150 médailles en epoxy gravés avec le logo de la ville pour un montant total de 1 300 € HT soit 1 560 euros TTC.

Décision n° 12

De retenir SOLMUR à Bihorel (76420) pour la fourniture de peinture destinée à la réfection de chalets de Noël pour un montant de 792.87 € HT soit 951,44 € TTC.

Décision n° 13

de retenir GUIVOUX MATERIEL, Mortagne au Perche, pour la fourniture de matériaux destinés à la réfection des chalets de Noël pour un montant total de 4 125.23 € HT soit 4 950.28 € TTC.

Décision n° 14

de confier le programme architectural, technique et muséographique du musée de Mortagne au Perche au cabinet IN EXTENSO, Boulogne Billancourt (92100) pour un montant total de :

• Tranche ferme: 79 950 € HT

Tranche optionnelle 1 : 20 700 € HT
Tranche optionnelle 2 : 29 750 € HT

Décision n° 15

De confier pour une période de 4 ans (2026 – 2029) l'assistance à maitrise d'ouvrage à KEE NERGY pour la passation et le suivi d'un marché de fourniture d'énergie.

Décision n° 16

De signer les devis avec EUROFEU, 475 rue de l'Odon, 14790 Mouen, pour plusieurs sites, à savoir :

- Cinéma pour un montant de 201.67 TTC
- Local de l'association Lutille pour un montant de 74.85 € TTC
- Mairie pour un montant de 237.67 € TTC
- Services techniques pour un montant de 605.02 € TTC
- Club house du tennis pour un montant de 100.84 € TTC

Décision n° 17

de faire intervenir La Scetec pour le remplacement d'un radiateur à la mairie pour un montant de 1 372.56 € TTC.

Décision n° 18

Achat de fertilisants et de gazon auprès de Terradis pour le terrain de football pour un montant de 2 663.45 € TTC.

Décisions 2025 – mise à jour : 06.03.2025

<u>Décision° 19</u> Achat auprès de Kabelis de gazon pour le cimetière pour un montant de 799.50 € TTC.